

SYNDICAT MIXTE DOCKS SEINE NORD EUROPE/ESCAUT

Siège social :

CCI Grand Hainaut

3, avenue Sénateur Girard BP 80577

59308 VALENCIENNES Cedex

Date de convocation :

Le 10 juin 2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 JUIN 2022**

NOMBRE :

- délégués titulaires : 13
- de présents : 5
- de votants : 11

- délégués suppléants : 13
- de présents : 3
- de votants : 3

N° d'inscription de l'acte

soumis

à l'obligation de

transmission

au Représentant de l'Etat :

CS7-2022-14

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 10 heures, le comité syndical du syndicat mixte « Docks Seine Nord Europe / Escaut » s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno FONTAINE.

Étaient présents en qualité de délégués titulaires (5) : M. Sébastien DELQUIGNIES, Mme Sylvia DUHAMEL, MM. Bruno FONTAINE, Guy MARCHANT et Jean-François SAILLY.

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire (3) : MM. Jacques DUBOIS, Marc POSAK et Bruno RACZKIEWICZ.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir à un délégué titulaire (3) : M. Charles BLANGIS a donné pouvoir à M. Sébastien DELQUIGNIES, Mme Anny-Claude MORISAUX a donné pouvoir à M. Jean-François SAILLY, M. Jean-Noël VERFAILLIE a donné pouvoir à Mme Sylvia DUHAMEL.

Délégués titulaires excusés (2) : Mme Amandine HASSOUNA et M. Dominique SAVARY.

Secrétaire de Séance :

M. Guy MARCHANT

Étaient présent(e)s en qualité de délégués suppléants (0) :

OBJET :

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Affectation des résultats

2021

Le compte administratif 2021 du budget principal présente un résultat cumulé :

- EXCEDENTAIRE en section de fonctionnement de + 149 344,11 €
- EXCEDENTAIRE en section d'investissement de + 385 277,25 €

Considérant que le résultat d'investissement doit toujours rester en investissement pour couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section investissement, seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le résultat de fonctionnement dégagé peut être affecté en section d'investissement ou être maintenu en section de fonctionnement pour financer les reports.

Des dépenses relativement importantes sont anticipées pour l'exercice 2022 en lien avec la réparation du BCR sur la phase 1 du terminal à conteneurs et la découverte d'une malfaçon sur le caniveau à fente (frais d'expertise).

Ces dépenses seront enregistrées en section de fonctionnement du budget du Syndicat Mixte. Il apparaît donc préférable de maintenir le résultat de fonctionnement dans la section de fonctionnement du budget 2022 du Syndicat Mixte.

Sur les bases de cet exposé, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **De donner son accord à l'affectation, de la totalité du résultat de fonctionnement de l'année 2021, soit 149 344,11 €, au crédit de la section de fonctionnement du budget 2022, sur le compte R 002 « excédent antérieur du budget fonctionnement reporté ».**

Ainsi fait et délibéré en

séance les jours, mois et an

susdits

Le Président,

Bruno FONTAINE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

